

Communiqué de presse - Incendies de Gironde - Les personnes fragiles ont réintégré leurs lieux de vie - 13/08/2026

14.8.2026 - | ARS Nouvelle-Aquitaine

Dès le 3 août, plusieurs résidents d'EHPAD, de foyers d'accueil médicalisé ou de structures médico-sociales ont pu regagner l'établissement qu'ils avaient dû quitter en urgence.

Ces retours se sont déroulés dans les meilleures conditions, grâce à la mobilisation des personnels des établissements qui se sont relayés pour les accompagner en dépit, parfois, de situations personnelles très compliquées liées aux incendies.

Ces réintégrations sont finalisées. C'est une étape importante qui s'achève et qui a demandé une organisation minutieuse.

Des évacués sanitaires transférés dans des départements de Nouvelle-Aquitaine mais aussi dans d'autres régions, notamment en Occitanie

Au total, sur les **2 446 personnes évacuées de Gironde** (résidents et patients d'établissements de santé et d'établissements médico-sociaux, résidents de résidences senior et résidences de services, personnes vivant à domicile ou chez un proche), **100 % ont réintégré leur lieu de vie** au 12/08.

Lors des évacuations, **1 482 personnes** ont pu être pris en charge dans un établissement de Gironde ou au sein de leur famille et **964 ont été transférés dans un autre département**. Au total, ce sont plus de **680 structures d'accueil** qui ont été mobilisées, réparties dans près de **260 communes et 24 départements** (infographie en annexe).

Garantir leurs retours en toute sécurité dans les établissements de santé et médico-sociaux

L'ARS Nouvelle-Aquitaine a coordonné ces retours en collaboration avec les établissements d'origine et d'accueil temporaire, le Conseil départemental de Gironde, les élus, les ambulanciers, les autres acteurs du transport sanitaire, ainsi que la Protection civile et la Croix rouge.

Si les évacuations ont dû être réalisées dans un contexte d'urgence pour protéger la vie des personnes face à l'avancée de l'incendie, **les retours se sont déroulés de manière progressive et sécurisée sur la base de consignes concertées avec les établissements et acteurs concernés**

(document d'information destiné aux maires). L'ARS Nouvelle-Aquitaine **a validé l'ensemble des plans de retour fournis par les 43 établissements** qui avaient été évacués ^(*).

Chaque réintégration a fait l'objet d'une préparation attentive, en interaction constante avec le Conseil départemental, pour garantir aux résidents et aux patients un retour adapté à leur état général, notamment leur niveau d'autonomie et leurs besoins en accompagnement.

Sur place, les établissements devaient s'assurer que **les conditions d'accueil étaient réunies :**

sécurisation des bâtiments, remise en service des réseaux, contrôle de la qualité de l'eau, nettoyage approfondi des locaux et présence des équipes soignantes pour accueillir les résidents.

()EHPAD, établissements de santé, foyers d'accueil médicalisés, établissements médico-sociaux et structures spécialisées*

Et s'assurer que le retour à domicile des personnes « fragiles » se fasse dans les meilleures conditions

Avant toute réintégration à domicile d'une personne fragile, il était nécessaire de s'assurer **que son état de santé et son niveau d'autonomie n'avaient pas été altérés par le contexte anxiogène lié aux incendies**. En cas de doute, **les Centres communaux d'action sociale (CCAS) sont intervenus pour évaluer les besoins de la personne**.

Avant d'envisager le retour, le **nettoyage complet du logement** exposé aux poussières, cendres ou suies devait être réalisé conformément aux recommandations sanitaires (port de gants et d'un masque FFP2, nettoyage des surfaces à l'eau, sans balayage à sec, aspirateur, souffleur ou nettoyeur haute pression, lavage des textiles, nettoyage des systèmes de ventilation, etc.).

Une attention particulière a été et sera portée à l'accompagnement psychologique de ces personnes, afin d'aider chacun à reprendre progressivement son quotidien dans les meilleures conditions.

A noter que pour les personnes en détresse psychologique (adultes ou professionnels), celles-ci peuvent faire appel à la **CELLULE D'URGENCE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE**.

L'ARS Nouvelle-Aquitaine **tient à saluer l'engagement remarquable des professionnels des établissements sanitaires et médico-sociaux, des équipes de direction, des personnels soignants et des accompagnants qui ont accueilli les personnes évacuées et de tous ceux qui ont contribué** (services de secours et de sécurité, équipes de soins, transporteurs sanitaires, élus locaux, bénévoles, ...) à la réussite de **ces opérations d'évacuation et de retour totalement inédites et de grande ampleur**.

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/communique-de-presse-incendies-de-gironde-les-personnes-fragiles-ont-reintegre-leurs-lieux-de-vie>